

COVID 19

*Entre le secrétaire d'Etat à la Fonction publique
et les organisations syndicales représentatives de la
Fonction Publique*

INTERVENTION O. DUSSOPT

Début de la réunion à 9h10.

Fin de la réunion à 10h15.

Depuis notre dernière réunion, il y a moins de textes et de décisions prises :

Nous vous avons adressé le rapport sur le développement de la négociation collective dans la FP, rédigé par trois personnalités qualifiées. Nous aurons l'occasion dans le cadre de l'agenda social d'y revenir, dans le cadre de la préparation de l'ordonnance prévue par l'article 14 de la loi du 6 août, sur le développement de la négociation et du dialogue social.

Le décret portant modernisation des fonctions set des compétences de la médecine de prévention a été publié au JO.

Le décret sur les heures complémentaires et supplémentaires dans la FPT pour les temps non complets a été également publié au JO.

Nous travaillons (piloté par le ministère de la santé et des solidarités) toujours sur la question des EPHAD et des secteurs médicaux-sociaux. Nous espérons la sortie prochaine de ces décrets de manière à ce que les personnels éligibles à la prime exceptionnelle soient couverts par les textes réglementaires.

Nous continuons également le travail sur la reconnaissance de la maladie professionnelle pour les personnels soignants. Ce qui ne nous empêche pas d'avoir en tête les revendications et les demandes qui sont les vôtres et de certaines associations d'élus quant à une reconnaissance plus large.

Nous avons donné un certain nombre d'instructions pour tenir compte des remarques que vous nous aviez faites :

- Neutralisation de la période d'état d'urgence dans le cadre du décompte de la période de reclassement.
- Temps partiel thérapeutique, à la fois pour en faciliter le renouvellement ou permettre le retour, en tenant compte de la situation particulière des agents.

En cours d'examen par le Parlement, un projet de loi relatif à la crise sanitaire ou d'autres mesures soit d'urgence, soit liées au Brexit. Nous avons intégré dans ce texte quelques dispositions qui concernent la FP :

- Neutralisation de la période de l'état d'urgence pour le calcul de la durée de 4 mois d'interruption entre deux CCD. (voté conforme au Sénat, après l'Assemblée Nationale et donc le débat est clos au Parlement. L'article ne pourra pas être ouvert en CMP)
- Possibilité que la mise à disposition d'agent auprès des établissements hospitaliers par les collectivités ou l'Etat puisse être réalisée à titre gratuit durant la période d'état d'urgence, y compris de manière rétroactive. (l'article n'est pas encore fermé, mais pas de difficultés sur le fond)
- Il y a aussi une disposition relative aux contrats de recherche des Doctorants et Post Doctorants qui pourraient être prolongés pour une durée qui ne peut pas être supérieure à celle de l'état d'urgence. (débat pour savoir la date jusqu'à laquelle la demande pourra être faite)

Le Sénat a intégré deux dispositions nouvelles qui n'étaient pas à l'initiative du gouvernement :

- Autoriser les médecins de prévention à procéder à des tests de dépistages du Covid 19. (point de discussion entre l'Assemblée et le Sénat)
- Prolongement de deux procédures dérogatoires pour l'intégration directe et la promotion dans la Fonction publique pour les apprentis et les agents relevant d'une reconnaissance de personnels handicapés.

Signature fin de semaine dernière du décret qui réforme les modalités d'indemnisation chômage des agents publics, en application de la loi du 6 août. Ce qui signifie que désormais, tous les textes réglementaires nécessaires à la mise en œuvre dans de bonnes conditions de la rupture conventionnelle sont publiés.

Nous allons devoir clarifier notre position sur les congés bonifiés dans les jours qui viennent. Nous sommes embêtés, mais nous allons essayer de trouver une position qui soit la plus protectrice possible.

En effet, les voyages vers l'Outre-mer sont autorisés, mais dans des conditions très différentes d'un territoire à l'autre. Certains sont sous un régime de quatorzaine, d'autres ne le sont pas. Certains territoires souhaitent accueillir des agents en congés bonifiés pour la question du tourisme affinitaire, d'autres moins. Nous allons certainement aller vers un maintien de la campagne des congés bonifiés, mais avec la possibilité qui existe dans le droit commun pour les agents d'obtenir le report de la prise des congés bonifiés qui soit plus facile et automatique. L'idée étant de permettre à ceux qui le peuvent et le veulent de prendre leurs congés bonifiés cette année, et d'autoriser ceux qui le souhaitent de les décaler d'un an, en fonction de la situation des territoires vers lesquels ils souhaitent passer leurs congés bonifiés.

Intervention CGT *Natacha Pommet*

Monsieur le Secrétaire d'Etat, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Comme développé dans la lettre unitaire du 27 mai, la CGT demande la modification de l'agenda social avec une programmation du CCFP consacré au bilan de la crise sanitaire le 5 juin. Il serait en effet aussi illogique qu'inacceptable de reprendre l'agenda social sans commencer par un travail sur les enseignements à tirer de la crise.

Nous avons pris connaissance des annonces de revalorisation des salaires à l'hôpital mais nous avons aussi compris qu'elle pourrait être conditionnée à la révision du régime du temps de travail et donc à la remise en cause des 35h. C'est pour nous l'occasion de vous redire que nous sommes évidemment pour des augmentations de salaire dans toute la FP – et donc pour une augmentation de la valeur du point d'indice - mais que nous refusons toute forme de remise en cause des 35h, a fortiori à l'hôpital.

Nous avons aussi entendu les annonces de revalorisation des enseignants, et nous vous disons qu'elles vont dans le bon sens si elles ne s'inscrivent pas dans une logique de saucissonnage catégoriel de la Fonction publique. Ce sont tous les agents qui méritent une reconnaissance de leur travail et c'est toute la Fonction publique qui pâtit des politiques d'austérité salariale avec lesquelles il est urgent de rompre.

Nous souhaitons d'ailleurs évoquer aujourd'hui les rumeurs de décorrélation de la valeur du point qui se font de nouveau jour. Nous réaffirmons que cette hypothèse est absolument inacceptable. Injuste autant que dangereuse, une telle mesure serait attentatoire à l'unicité de la Fonction publique, qui est la condition de sa force et de sa capacité d'adaptation.

Nous sommes de nouveau contraints de répéter ce jour, mais c'est de la responsabilité du gouvernement et des employeurs, que nos collègues font trop souvent face à la pénurie d'équipements de protection, dont nous demandons de nouveau la gratuité.

Nous sommes aussi de nouveau contraints de vous signaler que les organismes de représentation sont trop souvent ignorés mais nous sommes lucides sur le fait que cela découle aussi de signaux politiques lancés par le gouvernement sur son absence de considération pour les personnels et leurs représentants syndicaux. A cet égard, nous nous devons de relever qu'il est insensé que la seule organisation qui ait pu s'exprimer lors de l'ouverture du Ségur de la Santé soit la troisième organisation syndicale de la FPH ! Il est vrai que la pilote du Ségur de la Santé ne peut qu'avoir un faible pour ladite organisation. Cet incident vient en tout cas confirmer nos craintes quant à sa totale partialité. Tout cela est parfaitement indigne.

Enfin, puisque nous sommes le 2 juin, nous demandons que la prolongation des ASA garde d'enfants soit confirmée de la manière la plus précise et générale auprès de l'ensemble des employeurs pour les nombreuses situations où les enfants ne peuvent être scolarisés ou accueillis en crèche.

Quelques réactions concernant le Ségur de la Santé :

Olivier Dussopt : Nous en venons, non pas à la troisième organisation de la FPH, mais la 2^{ème} de la FP et peut-être même je crois première interpro ; avec Mme Jacquot

CFDT : J'étais assez sidérée des propos que je viens d'entendre. Je me garderai bien de faire quelques commentaires que ce soit sur la composition de telle ou telle comité. Il n'y a aucun commentaire sur le choix des personnes qui sont faites par le gouvernement, qui est de sa seule responsabilité.

FO commence son intervention par aborder les échanges surprenants qui viennent de se dérouler après l'intervention de la première organisation, y compris le ministre, en réponse à ce qui s'est passé au SEGUR de la Santé. Il fait le lien avec le rapport qui a été envoyé concernant la négociation collective. FO se gardera bien de prendre une position sur le choix des personnes qualifiées que prend le gouvernement, pas plus que la prise de position et ce qui découle des rapports ou des discussions qui ont lieu dans ce type de réunion. Dans une conférence téléphonique, tout cela n'a pas lieu d'être. Il y a des élections professionnelles où les résultats sont donnés, il y a des choix gouvernementaux que tout le monde peut lire et interpréter à sa manière. Par contre dans ce rapport, il y a une différence majeure qui va être faite : il y a des organisations syndicales revendicatives et des organisations qui ne le seraient pas. Même si nous ne sommes pas au débat de ce rapport, je vous confirme que FO ne sera pas une organisation syndicale intégrée au gouvernement. Ce rapport qui pourrait changer de façon fondamentale la négociation collective et le rôle des organisations dans la FP, et plus largement au niveau interpro, méritera un regard très particulier de ce que l'on veut faire et notamment de la démocratie sociale dans ce pays.

Thèmes développés durant les interventions des autres organisations syndicales (CFDT ; FO ; UNSA ; FSU ; SOLIDAIRES ; FAFP ; CGC ; CFTC)

Reconnaissance du Covid 19 comme maladie professionnelle pour tous les agents de la fonction publique.

DIALOGUE SOCIAL :

- Reprise sous une forme déconfinée,
- La FS4 du CCFP n'a pas été réunie, ni destinataire de la moindre information.
- Même si le nombre en présentiel de participants est restreint, il serait incompréhensible que les organisations ne puissent se connecter en plus en audio ou visio conférence.
- Il est incompréhensible que la PSC ne figure plus dans ce nouvel agenda.
- Réunion du 5 juin sur la continuité de la loi de transformation de la FP : FO, FSU considèrent que c'est une erreur. Une demande de chemin de fer pour ces groupes de travail.
- Demande d'un bilan de la période, et la réunion de la FS3 du 22 juin laisse le temps pour faire une présentation d'un bilan genré des agents en ASA, Télétravail, primes, ...

ASA :

- Certaines collectivités ont avancé la date du 2 juin,
- Certaines collectivités ont abaissé l'âge des enfants ouvrant droit aux ASA (de 16 à 13 ans).
- Encore des difficultés pour des parents dont les enfants ne sont pas accueillis en crèche ou à l'école.
- Qui et comment sera délivrée l'attestation de non prise en charge de l'enfant à l'école, d'une prise en charge sur demi-journée, ou d'alternance.
- Demande d'ASA pour tous les parents dont les enfants sont scolarisés et non un recours aux congés.

TELETRAVAIL :

- Instructions à donner dans tous les secteurs pour maintenir un maximum d'agents en télétravail.

CONGES IMPOSES :

- Problèmes entre les congés imposés et les reports de congés 2019 perdus.

PROTECTION :

- Encore des soucis pour les personnes vulnérables et surtout qui doit établir un certificat pour conjoint vulnérable ?
- Mayotte.
- Préférence aux masques jetables.

PRIMES EXCEPTIONNELLES :

- Nombre d'agents en attente de décisions sur leurs primes, ainsi que sur la rémunération majorée des heures supplémentaires,
- Incompréhension du pourcentage des effectifs bénéficiaires de cette prime. Quelle est la doctrine en la matière ? Volonté de transparence dans les différents ministères.

SALAIRES :

- Ne pas décorrélérer la valeur du point d'indice de la FPH ou de la FPT.
- Une seule Fonction publique, avec une seule base de rémunération.
- Un rendez-vous salarial demandé pour tous les agents publics, et non pas une explosion par secteurs.

CONGES BONIFIES :

- Demande à ce que les agents aient le plus de choix possible.

Questions sur les ruptures conventionnelles.

Tous les changements de situations administratives, dans les trois versants, doivent être notifiés par écrit aux agents.

Une doctrine doit être élaborée pour l'utilisation des climatisations dans les bureaux, avec l'été qui arrive.

Le jour de carence.

Réponses de M. O. DUSSOPT.

Le travail sur la publication des décrets des primes concernant les EHPAD et le médico-social est toujours en cours.

Toujours en ce qui concerne les primes, il n'y a pas de règle de 15% des personnels servis dans la FPE. Le décret prévoit un seul critère qui est le fait d'avoir connu un surcroît de travail, une exposition particulière. Il y a des ministères dans lesquels la nature des activités a mobilisé une part des personnels extrêmement forte, d'autres moins. Il y a aussi des ministères où la répartition statutaire des personnels justifie des chiffres particuliers (ex : le ministère des armées).

Les deux seules règles à respecter sont :

- Le critère d'attribution,
- Le fractionnement soit utilisé en fonction du niveau d'intensité de la suggestion ou du surcroît d'activité.

Vulnérabilité :

Si un agent habite avec une personne souffrant d'une des 11 pathologies listées par le Haut Conseil de la Santé Publique, c'est au médecin traitant de définir et décider si la protection de la personne vulnérable justifie que son conjoint soit maintenu à domicile. C'est le médecin traitant qui établit un certificat médical et un arrêt de travail s'il estime cela nécessaire.

Pour les ASA, je réaffirme que nous entrons dans une nouvelle phase durant laquelle les ASA pour garde d'enfants sont réservées aux agents qui ne disposent pas d'accueil en crèche ou de scolarisation dans le respect des règles définies. J.M. Blanquer a dit il y a quelques jours, que ses services établissent un modèle d'attestation qui serait diffusé à l'ensemble des établissements scolaires, en lien avec les mairies et les équipes municipales pour que les parents puissent se voir remettre une forme d'attestation d'impossibilité de prendre totalement ou partiellement en charge les enfants.

Le jour de carence : nous appliquons la loi et strictement la loi du 23 mars (Loi d'urgence sanitaire actuellement jusqu'au 11 juillet).

Pas de réponse spécifique concernant les climatisations. Chaque ministère agira en conséquence selon les caractéristiques techniques des bâtiments et des décisions prises à un niveau local.

Sur les équipements de protection, n'hésitez pas à nous signaler tous problèmes.

De même, si vous avez connaissance de pratiques contraires à la règle, n'hésitez pas à nous le signaler.

Pour les notifications de situations administratives, nous avons demandé, surtout pour la FPE, que les choses soient transparentes et souples.

Sur les revalorisations : J'ai pris note de tout ce qui a été dit en matière de revalorisation des personnels hospitaliers à l'occasion du cycle de discussion, appelé le SEGUR DE LA SANTE ainsi de ce que vous avez dit, je pense notamment à Mme Pommet sur la question de la valeur du point, la revalorisation salariale et des inquiétudes que vous avez exprimés quant aux débats qui peuvent agiter la presse sur une éventuelle décorrélation. A ce stade, rien n'est arbitré en la matière. Le ministre de la Santé a ouvert ce cycle de concertations. J'espère qu'il pourra aboutir rapidement et que les discussions au ministère de l'Education Nationale pourront également aboutir.

Début juillet, nous aurons un rendez-vous salarial qui sera l'occasion pour chacune de vos organisations de formuler les demandes qui sont les leurs et pour nous d'esquisser les premières pistes, mais avec en tête, que le rendez-vous salarial tel qu'il a été pensé arrive avant l'été de façon à ce que chaque organisation syndicale fasse connaître ses positions et que le gouvernement ait rendu ses arbitrages budgétaires au cours de juillet et août (comme c'est la tradition).

Pour la rupture conventionnelle : les textes publiés par la FP sont suffisants pour le côté interministériel. Il n'est pas nécessaire d'avoir d'autres textes pour encadrer et permettre le recours à la rupture conventionnelle. Une réunion va être organisée entre les différents DRH des ministères et la DGAFP pour faire un point sur ces dispositifs. Il y a des aspects techniques, de droit, d'attente de directives fixées par les ministères.

L'agenda social transmis ne concerne que les mois de juin et juillet, c'est pour cela que la PSC n'apparaît pas dans ces quelques semaines de travail. Il est bien évident, que cela fait partie, comme toutes les autres dispositions de la loi de transformation de la Fonction publique, des points sur lesquels nous devons avancer pour donner suite aux engagements et aux projets qui ont été annoncés et faire en sorte que les habilitations à légiférer par ordonnances dont nous disposons en la matière puissent être utilisées de manière pleine et entière.

L'agenda social et le rapport sur les négociations collectives : ils sont intimement liés. Dans l'agenda social, des groupes de travail sont prévus sur le sujet de la négociation salariale collective.

Je crois que très profondément à cette piste de négociation collective et j'ai eu l'occasion de dire que je partageais très largement (pas nécessairement tout) les propositions que les trois personnalités qualifiées ont formulées dans le rapport. J'ai la conviction que nous gagnerons les uns et les autres à pouvoir donner une force opposable aux dispositions nées d'un accord. Typiquement, les dispositions de l'accord relatif à l'égalité femmes-hommes pour entrer en vigueur ont dû attendre qu'ils soient dans des décrets ou dans la loi de transformation de la fonction publique. Nous aurions pu gagner plusieurs mois si cette disposition avait été directement opposable. Je crois aussi que nous devons déconcentrer le dialogue social et de permettre, sur tels ou tels sujets qui devront être précisés, aux chefs de services, à des élus, à des directeurs d'établissement de discuter avec les organisations syndicales représentatives à l'échelle de leur comité technique ou de leur comité social d'établissement ou d'administration pour négocier et discuter des accords majoritaires.

Est-ce que cela va changer fondamentalement le dialogue social et la négociation collective? Je crois que oui. Je crois que c'est une évolution qui est utile et pertinente. C'est pour cela que j'ai choisi que ce travail soit inscrit dès les premières semaines de reprise de l'agenda social.

Cet agenda social a été modifié pour tenir compte d'un certain nombre de vos remarques. Pas toutes, j'en conviens bien aisément, notamment sur le fait qu'il n'y ait pas de réunion au mois de juin. Je maintiens que nous aurons plus intérêt à ce que le Conseil Commun consacré au bilan de la crise ne soit pas immédiatement à la reprise (début juin), mais plutôt fin juin de manière à nourrir notre travail du maximum d'éléments. Quant au reste de l'agenda social, vous l'avez compris, nous avons un certain nombre d'échéances qui sont fixées par la loi (notamment la réforme des compétences des CAP). La loi de transformation de la FP est déjà très largement applicable. Quand elle n'est pas applicable de manière formelle parce que la date d'entrée en vigueur n'est pas arrivée, des textes ont fait l'objet de publication pour 75 à 80% d'entre eux. Donc, tenir compte de ce qui s'est passé et de ce qui vient d'arriver, j'y suis ouvert. Mais, j'ai la conviction que beaucoup des dispositions du texte, tel qu'il a été adopté en août 2019, s'avèrent précieuses pour la gestion de crise comme nous venons de traverser (ex : télétravail). Au risque de ne pas être d'accord avec bon nombre d'entre vous, je pense que le fait d'avoir une instance de dialogue social unique avec une formation spécialisée et faire en sorte à cette occasion là que l'ensemble des membres de l'instance représentative unique (et pas seulement les membres du CHS actuel) soient formés aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail me paraît une avancée notable et utile pour la suite. Je sais qu'en disant cela, j'ouvre un point de clivage avec un certain nombre d'entre vous.

Les réunions dans le cadre du dialogue social : je souhaite que nous puissions nous retrouver le plus rapidement possible dans des conditions de réunions dites normales (en ce qui concerne les effectifs). Nous travaillons à ce que le Conseil Commun du 25 juin puisse être organisé avec la totalité des délégations en présentiel. Pour les groupes de travail, nous nous heurtons à des difficultés techniques (taille des salles et parfois d'équipement), c'est pour cela que nous avons fait une proposition de réunion à 22. A chaque fois que nous pourrions augmenter la présence, faire des connections visio ou audio, nous le ferons.

Nous aurons l'occasion de nous retrouver dans ces conditions, pour faire un point spécifique des conditions de reprises ou pour préparer le CCFP du 25 juin.

C'était la dernière occurrence pour un point aussi régulier sur la situation. Cela fait partie de la normalisation et du retour à une activité que l'on souhaite la plus classique possible.

Nous aurons l'occasion de nous retrouver physiquement dans d'autres réunions.

Merci à toutes et à tous pour vos participations assidues et je partage le sentiment d'utilité de ces réunions.